

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAVILLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 janvier à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

28/12/2023

Présents : BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSCZYNSKI Céline, ZIPPEL Floriane, ERHARD André, BENOIT Pierre et URBAN Michel

Absents excusés : Mélanie BECKER

Nombre de Procuration : 1 – Mélanie BECKER à Florianne ZIPPEL

Secrétaire de séance : Cyrille BECKER

DCM 004/2024 Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge.

M. Le Maire expose que le Code de l'Environnement, dans ses articles L.429-23 et L.429-24, prévoit que, sous certaines conditions, les cultures endommagées par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part du locataire de la chasse ou du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers.

Les dégâts, exceptés ceux causés par les sangliers, qui sont pris en charge par le Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers, font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles R.229-8 à R.229-14 du Code de l'Environnement.

A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du bail et pour toute sa durée.

Il est choisi parmi les habitants d'une commune voisine, nommé par le Maire après accord du Conseil Municipal et du locataire de la chasse communale.

M. Le Maire propose de désigner M. Antoine Bour, domicilié à Fouligny en tant qu'estimateur de dégâts de gibier rouge, sous réserve de l'accord de l'intéressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE A L'UNANIMITE la désignation de M. Antoine BOUR de Fouligny comme estimateur de dégâts de gibier rouge.

Fait à RAVILLE, le 05/01/2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »



Le secrétaire de séance
Cyrille BECKER